

## **Séance du Conseil général**

L'Assemblée départementale s'est réunie ce jour. Parmi les décisions à l'ordre du jour soumis au vote des élus :

**Rendre possible l'équipement des communes pour des services équitables à tous les Yvelinois :**

1-4693 : Bonification du taux de subvention des contrats départementaux

**Piloter les politiques départementales et garantir la bonne gouvernance du Département :**

1-4700 : Demande d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) et stratégie européenne du Département

**Rendre la culture accessible :**

3-4613 : Aide à la résidence d'artiste

**Poursuivre notre soutien au mouvement sportif :**

3-4689 : Subvention de fonctionnement à la Fédération française de cyclisme pour l'organisation des championnats du monde de cyclisme sur piste

**Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois :**

4-4701 : Création d'un groupe d'intérêt général Agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département

**Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité:**

5-4695 : Avis du Conseil général sur la création d'un pôle métropolitain en Seine Aval

5-4699 : Avis du Conseil général sur le projet de décret de fusion de l'Etablissement public foncier des Yvelines

---

**CONTACT PRESSE**

Alexia Borrás

01 39 07 70 77

aborras@yvelines.fr

---

## **Bonification du taux de subvention des contrats départementaux**

Avec la signature de contrats départementaux, le Conseil général apporte une aide financière aux communes de plus de 2 000 habitants pour des travaux d'équipement. La subvention départementale s'élève à 30% du montant hors taxes de l'opération. Chaque année, selon l'importance du nombre de logements sociaux, et du potentiel financier, certaines communes peuvent bénéficier d'une bonification de leur taux de subventionnement à 35 %.

Les 21 communes éligibles à la bonification des contrats départementaux pour 2015 sont : Achères, Bonnières-sur-Seine, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Ecqueville, Fontenay-le-Fleury, Guyancourt, La Verrière, Le Mesnil-le-Roi, Le Port-Marly, Les Clayes-Sous-Bois, Les Mureaux, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Meulan-en-Yvelines, Saint-Cyr-l'Ecole, Sartrouville, Trappes, Verneuil-sur-Seine et Vernouillet.

---

## **Demande d'une subvention globale du Fonds Social Européen (FSE) et stratégie européenne du Département**

Suite à l'adoption d'une délibération de février dernier, le Conseil général, chef de file de l'insertion, se positionne comme organisme intermédiaire en charge de la gestion d'une subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour « l'inclusion sociale ». Le FSE vise à soutenir les politiques nationales et territoriales en faveur de l'emploi, de la formation professionnelle et de la lutte contre l'exclusion sociale en mettant en oeuvre une programmation sur 7 années.

Le Conseil général définira, en lien avec les partenaires du territoire, en particulier les communautés d'agglomération et le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines (CASQY), la programmation FSE 2014-2020 et par conséquent les actions cofinancées par le FSE « Inclusion » dans les Yvelines, en fonction des publics et des zones identifiées comme prioritaires.

En matière d'affaires européennes, le Conseil général déposera une demande de subvention globale auprès de l'Etat au titre du Fonds social européen (FSE) « Inclusion ».

---

## **Aide à la résidence d'artiste**

Avec le dispositif d'aide à la résidence territoriale d'artiste, le Conseil général soutient 6 projets de territoire pour leurs actions culturelles en direction des établissements scolaires, des praticiens amateurs, des publics familiaux, des personnes en situation de handicap, pour un montant global de 60 205 € :

- 10 500 € pour la compagnie Le jour se lève pour la création du spectacle "Entre deux" et 6 représentations dans 5 communes des Yvelines.
- 13 000 € pour la compagnie Point Virgule pour la création du spectacle "Espaces" et 13 représentations dans 2 communes des Yvelines, dont 11 hors les murs.

- 4 500 € pour La Tempesta pour la création et l'enregistrement du programme Harmonia Artificio-Ariosa à la Commanderie des Templiers.
- 8 205 € pour le collectif CIEL pour la présentation de 3 actions artistiques : Le Bateau Pirate, un chantier participatif au Château Ephémère de Carrières-sous-Poissy pour la création d'une oeuvre de land art ; Traversées Pirates, collecte botanique et performance à Mantes-la-Jolie ; restitution de la résidence sous forme d'une exposition à Versailles.
- 13 000 € pour le Cirque dans les Etoiles pour la création du spectacle "Petites histoires de cirque" et 20 représentations dans 4 communes des Yvelines.
- 11 000 € pour la compagnie Les Fugaces pour des séances de création artistiques avec les habitants.

La compagnie « La Subversive – Art Life », ne répondait pas aux critères d'éligibilité, toutefois un montant de 12 000 € a été proposé au titre de l'« aide à la création théâtrale professionnelle ».

---

### **Subvention de fonctionnement à la Fédération française de cyclisme pour l'organisation des Championnats du monde de cyclisme sur piste**

La Fédération française de cyclisme organise les Championnats du monde sur Piste, au Vélodrome National, à Saint-Quentin-en-Yvelines, du 18 au 22 février 2015. L'occasion pour le Conseil général des Yvelines de rappeler que le département est le premier département le plus sportif de l'Ile-de-France. Le cyclisme tient une place importante dans les Yvelines avec 1100 licenciés en cyclisme, 3554 licenciés en cyclotourisme dont 1500 VTTistes.

Pour soutenir cet événement international sur son territoire, le Conseil général finance 100 000 € pour accueillir les équipes étrangères et les 90 Officiels de l'Union Cycliste Internationale, représentants des institutions partenaires et membre du comité d'organisation de l'évènement, ou de la Fédération Française de Cyclisme.

---

### **Création d'un groupe d'intérêt général Agence départementale d'insertion des Yvelines et adhésion du Département**

Dans un contexte marqué par une crise économique et sociale durable, le Conseil général des Yvelines souhaite donner une impulsion nouvelle à sa politique d'insertion, afin de renforcer en particulier la coordination de ses actions avec celles des autres acteurs institutionnels pour accompagner les populations les plus fragiles. En accord avec la Préfecture des Yvelines, il souhaite créer une agence d'insertion sous la forme d'un groupement d'intérêt public, afin de construire des solutions collectives pour les bénéficiaires du RSA comme pour l'ensemble des publics en situation d'exclusion socioprofessionnelle.

L'agence sera chargée d'assurer pour le compte du Département la responsabilité de l'action du Conseil général en matière d'insertion, en coordination étroite avec les acteurs du

territoire. Cette nouvelle organisation renforcera la cohérence et la lisibilité de la politique du Département avec pour finalité du dispositif est le retour à l'emploi des publics en insertion.

---

### **Avis du Conseil général sur la création d'un pôle métropolitain en Seine Aval**

Le Conseil général délibère favorablement sur le projet de création du pôle métropolitain « Grand Paris Seine Aval » et de précise qu'il serait favorable à y adhérer si le Comité syndical du pôle métropolitain en fait la demande.

Le pôle métropolitain « Grand Paris Seine Aval » a pour objet les actions d'intérêt métropolitain qui permettront de promouvoir un modèle de développement durable et d'améliorer l'attractivité du territoire de Seine Aval. Il assurera l'animation et la coordination de la réflexion stratégique du territoire à l'échelle régionale et nationale et sera le support des partenariats avec d'autres territoires (Axe Seine Paris-Rouen-Le Havre et Confluence Seine Oise notamment).

La Seine Aval constitue un bassin d'emploi cohérent à l'Ouest, qui soit en situation de déprise avérée et qui nécessite de fait, la mobilisation d'une action publique renforcée et à l'issue des 7 premières années de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Seine Aval, l'enjeu de faire jouer à ce territoire un rôle de premier plan demeure. Les réflexions développées à l'échelle régionale autour de la métropole parisienne et de la Vallée de Seine, territoire naturel de son développement, placent Seine Aval au coeur des dynamiques régionales.

---

### **Avis du Conseil général sur le projet de décret de fusion de l'Etablissement public foncier des Yvelines**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles prévoit la fusion au 31 décembre 2015, des 4 établissements publics fonciers de la région Ile-de-France. Ce projet entraîne la dissolution des trois Etablissements Publics Fonciers départementaux créés en 2006 en Ile-de-France et particulièrement de l'Etablissement public foncier des Yvelines (EPFY).

L'EPFY a largement relayé les objectifs de développement équilibré portés par le Conseil général en contribuant à la relance de la production de logements pour atteindre une moyenne de 6 500 logements neufs par an depuis 2007.

Il a donné une impulsion au développement urbain et économique sur le territoire des deux Opérations d'Intérêt National (OIN) Paris-Saclay et Seine Aval et s'est impliqué à renforcer les dynamiques locales du secteur à dominante rurale en favorisant le développement et le rayonnement des pôles d'appui du SDADEY.

L'efficacité de l'EPFY provient pour une grande part de sa proximité géographique avec ses partenaires qui favorise sa réactivité et sa convergence d'approche stratégique avec les élus.

Sa disparition juridique est donc un mauvais coup porté à l'avenir du territoire. Le Conseil général des Yvelines émet donc un avis défavorable au projet de décret.